

ECRITURE INCLUSIVE ET PROBLÉMATIQUE DES ACCORDS GENRÉS DANS LA LANGUE FRANÇAISE : POUR UN RE COURS AUX MODÈLES DES LANGUES AFRICAINES

Afankoé Yannick Olivier BEDJO

Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan- Cocody
bedjo.afankoe@ufhb.edu.ci

Résumé :

L'évolution des droits humains dans tous les domaines impose que l'on se penche plus sérieusement sur les questions posées par l'écriture inclusive à la langue française. Ses partisans avancent des formes lexicales et grammaticales qui défient les normes fondamentales de la langue et dont la pertinence appelle à réflexion. D'une part, la langue française étant une langue genrée, c'est-à-dire opposant le masculin et le féminin par divers accords grammaticaux, semble ne plus répondre entièrement aux tendances langagières, sociales et sociétales actuelles ; problème de fond posé par l'écriture inclusive. D'autre part, la tendance globale des partisans de l'écriture inclusive semble faire prévaloir un genre au détriment de l'autre. Devant cette dialectique, se pose donc la question de la vitalité du français qui se détériore. Il faut donc le revisiter pour le remettre dans un dynamisme nouveau. C'est pour ce faire que la présente communication, qui se veut un projet de redynamisation de la langue française, remet sur la table des débats, les positions et les propositions des partisans de l'écriture inclusive ainsi que celles des conservateurs avant de prendre appui sur les modèles non genrés des langues africaines pour analyser leur capacité à résoudre les questions posées par l'écriture inclusive à la langue française. La grammaire générative et la stylistique conduiront les analyses.

Mots clés : Langue française/langues africaines, écriture inclusive, redynamisation, Grammaire/stylistique.

Abstract:

The evolution of human rights in all areas requires that we take a more serious look at the issues raised by inclusive writing in the French language. Its proponents put forward lexical and grammatical forms that challenge the fundamental norms of the language and whose relevance calls for reflection. On the one hand, the French language, being a gendered language, that is, opposing masculine and feminine through various grammatical agreements, seems no longer to fully respond to current linguistic, social, and societal trends; a fundamental problem posed by inclusive writing. On the other hand, the overall trend of supporters of inclusive writing seems to favor one gender over the other. Faced with this dialectic, the question of the deteriorating vitality of French therefore arises. It is therefore necessary to revisit it to restore it to a new dynamism. It is to this end that this communication, which is intended as a project to revitalize the French language, puts back on the table for debate the positions and proposals of the supporters of inclusive writing as well as those of the conservatives before relying on the non-gendered models of African languages to analyze their capacity to resolve the questions posed by inclusive writing in the French language. Generative grammar and stylistics will lead the analyses.

Keywords: French language/African languages, inclusive writing, revitalization; Grammar/stylistics.

Introduction

Les nouvelles considérations de l’Humain et des sociétés, les corollaires de la question du genre remettent en question de nombreuses constitutions des sociétés. Dans cette tendance globale gouvernée par internet, les moyens d’expression langagière ne sont pas en reste : les langues à genres distingués, la langue française en particulier, dans son état fonctionnel actuel est contestée par les tenants de l’écriture inclusive. En intercompréhension, l’on est fréquemment confronté à des formes nouvelles de l’orthographe et de la grammaire françaises dans les productions langagières des « *inclusivistes* ». Ces faits

posent en toile de fond, un problème de dynamisme et d'adaptation de la langue française à l'air du temps.

Trois raisons peuvent être évoquées pour justifier les penchants de l'écriture inclusive. Premièrement, le français, provenant en grande partie du latin, et malgré ses longues et lentes transformations, reste toujours une langue à l'apprentissage difficile : ses règles d'accord, sa grammaire sa syntaxe et son orthographe parfois alambiquées. Si cette langue veut continuer à s'imposer comme langue de communication courante universelle, elle a besoin alors d'être reconsidérée dans certains de ses aspects.

Le second motif à relever est celui-ci : avec la colonisation française et l'imposition de cette langue aux espaces colonisés ou conquis, le français n'est plus une langue spécifiquement de la France mais une langue intercontinentale, mondiale. Dans cette expansion, elle a rencontré d'autres langues qui présentent des structures linguistiques et grammaticales différentes ; et surtout, plus simples. Les locuteurs francophones ayant une langue maternelle différente du français ont tendance à l'enrichir par les syntaxes et les grammaires de leurs langues de base. La troisième raison est celle portée par l'émancipation de la femme et les lois sur l'égalité des genres. Ces lois devraient normalement être portées par la langue aussi. Or le français demeure une langue fortement genrée.

Dès lors, la question principale à laquelle il faudra apporter des réponses pourrait se formuler comme suit : comment rendre le français plus dynamique devant les nouveaux défis ? L'écriture inclusive serait-elle la solution ? Comment les langues à structures moins genrées pourraient-elles aider la langue française à s'adapter aux défis des temps nouveaux ?

Le présent projet vise, au-delà de la polémique entre conservateurs et novateurs de la langue française, à proposer une déconstruction de certains accords genrés. Le substantif et l'adjectif seront les objets essentiels de ce projet. La stylistique,

la grammaire générative et la linguistique descriptive constitueront le socle des analyses. Celles-ci engageront le débat contradictoire entre conservateurs et les nouvelles tendances de la langue et proposeront des modes d'harmonisation des accords des adjectifs et des participes genrés. Elles interrogeront aussi les structures linguistiques et grammaticales des langues africaines à classes spécialisées dans la neutralisation des genres pour y analyser la pertinence de leur contribution au nouveau système de la langue française que ce projet porte.

Autour de la polémique entre conservateurs et novateurs de la langue française

Les tenants de l'écriture inclusive revendiquent de plus en plus de présence et de visibilité de la femme dans tous les domaines. Cette écriture a tendance à la féminisation de nombreux substantifs et de qualificatifs. Cette approche n'est bien accueillie par l'Académie Française, institution garante de la langue française. On en vient alors à une polémique linguistico-sociale dans laquelle chaque partie défend sa vision de la langue. Il sera donc intéressant de cerner d'abord le concept d'écriture inclusive avant de justifier les postures liées à la polémique.

1- Des principes sociolinguistiques de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive pourrait se définir globalement comme les formes et marques morpho-lexicales, grammaticales et structurales nouvelles apportées aux formes traditionnelles de l'écriture du français pour marquer la présence du genre féminin dans la structure phrastique ou dans la forme de certains mots. Pour le Centre des Monuments Nationaux (cite-langue-francaise.fr), elle est: un « ensemble d'attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations

entre les hommes et les femmes, elle peut prendre de multiples formes ». Par « *multiples formes* », il faudra entendre aussi bien l’absence de règles fixes que la liberté que s’accorde le locuteur de former ou d’exprimer la marque du féminin à la fin des mots à sa guise.

Dans un texte explicatif du concept de l’écriture inclusive, Frédéric Henry (2023) décline cependant, quelques modes de composition de cette écriture. On y découvre essentiellement trois : la composition avec les marques de ponctuation, la composition par choix de termes neutres et la composition par néologisme. Pour la ponctuation, il donne les phrases suivantes avec les marques de ponctuation marquant le féminin en exemple : « Le point : « Tou.te.s les étudiant.e.s sont motivé.e.s ». Le trait d’union : « Tou-te-s les chanteur-euse-s sont heureux-euses. ». La parenthèse : « Tou(te)s les institutrice(s) sont charmant(e)s. » Le slash : « Tou/te/s les docteur/e/s sont exceptionnel/le/s. ».

Pour les tournures neutres et englobantes, il livre celui-ci : « droits humains » au lieu de « droits de l’homme ». Quant au néologisme, il écrit : « ou encore employer des néologismes tels que « iels » pour englober « ils » et « elles », ou « celleux » pour regrouper « celles » et « ceux » dans un groupe mixte. » A ces exemples, il convient d’ajouter le doublé : « citoyens, citoyennes » ou « étudiants, étudiantes » devenu courant dans les discours.

Par ailleurs, des féministes protestent contre certaines formules du vocabulaire français en avançant qu’elles engendrent une hiérarchie de domination du masculin (genre social) sur le féminin (genre social). Sur le site de *Relire et Corriger*, on peut en effet lire ceci : « Un texte sans écriture inclusive, c’est aussi un texte dans lequel il y a une hiérarchie de fait entre hommes et femmes. Ainsi, à l’occasion de la Coupe du monde féminine de football de 2019, pourquoi avoir écarté la terminologie « Coupe du monde de football féminin » ? « Le problème que j’ai avec le

terme "foot féminin", c'est que ça sous-entend que le standard, la norme, ça reste les hommes, et que le foot féminin ne serait qu'une sous-discipline », selon Mélissa Plaza, ancienne footballeuse internationale et auteure de *Pas pour les filles ?* » (Maziane, 2021). Comme on le constate dans ces propos, l'écriture inclusive vise une mise en présence autonome de la femme dans la société et dans la langue, véhicule de la pensée.

2- Les arguments des féministes en faveur de l'écriture inclusive

La question de l'écriture inclusive a globalement été posée par les femmes, plus spécifiquement les féministes. Les arguments avancés pour défendre cette forme d'écriture sont à regrouper autour d'un point principal : les discriminations genrées au niveau de la langue française. Voici ce que Marie Barbier, cofondatrice de la revue féministe *La Déferlante* écrit à ce sujet : « Évidemment que la langue française révèle les discriminations qu'il y a dans la société. Ça peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est absolument pas. C'est très important de redonner la place au féminin dans la langue française. « Le masculin l'emporte sur le féminin », c'est l'apothéose du patriarcat : ce n'est pas possible, nulle part. Que ce soit dans la société, dans la langue, dans tous les domaines possibles, le masculin ne doit pas l'emporter sur le féminin. [...] Comme beaucoup de choses contre lesquelles on se bat, c'est une construction sociale. À un moment donné, les dominants se sont emparés de l'outil qui est la langue pour asseoir leur domination. Ce n'est pas envisageable de ne pas le questionner, au moins. » (Barbier, 2023),

L'intention de cette posture est d'ailleurs explicitement dévoilée par Sophie Maziane : « L'écriture inclusive a pour but de rendre les femmes visibles dans la société. Qu'elles soient professionnelles dans tous les secteurs d'activité, clientes et

décideuses, consommatrices, usagères, la prise en compte de leur présence passe par le fait de les nommer. Adressez-vous à elles, et vos lectrices seront plus réceptives à votre message ! ». (Maziane, 2021)

L'objectif apparent visé par l'écriture féministe serait donc l'égalité des genres dans l'expression du français. Cet argument-maitre utilisera des éléments détaillés pour se justifier. L'un d'eux est le fait que dans l'histoire de la langue française, le masculin n'a pas toujours été le genre dominant. Pour les tenants de l'écriture inclusive, il faudrait revenir à ce principe traditionnel fonctionnel avant la création de l'Académie Française. « Jusqu'au 17ème siècle, la féminisation des professions était logique. Les poétesses, médecines, professeuses, peintresses ou encore autrices avaient toute leur place dans la langue. Les vagues de masculinisation du 17ème siècle ont fortement contribué à l'invisibilisation des femmes, notamment par l'adoption du masculin comme valeur générique, conduisant à la règle grammaticale “le masculin l'emporte sur le féminin. » (Hes.so.ch, 2021, Page d'accueil). Pour les « *inclusivistes* », il faudrait peut-être revenir à ce vieil état de la langue pour réduire la domination du masculin sur le féminin. Un autre argument avancé repose sur les sciences du langage et sur la psychologie : « Au cours de l'apprentissage de la langue française, les élèves apprennent dans un premier temps que le masculin est la forme grammaticale qui désigne un ou plusieurs hommes et que le féminin, la forme qui désigne une ou plusieurs femmes. On parle alors du sens spécifique du masculin. [...] Ce n'est que dans un second que les élèves apprennent l'interprétation générique du masculin, aussi appelée “neutre” ou “universelle”. Le masculin est alors gratifié d'un second sens, à savoir qu'il peut désigner soit un groupe mixte de personnes, soit des personnes dont le genre n'est pas connu ou non pertinent. On parle alors du sens générique du masculin. C'est ce sens qui pose problème. [...]Dès l'enfance, le cerveau gère

mal l'aléatoire ou l'ambiguïté. Il a sans cesse besoin d'activer les distinctions femmes/hommes dans les contextes genres. D'autant plus lorsqu'il est en présence de stéréotypes de genre. Pratiquement toutes les études montrent que le cerveau peine énormément à considérer le sens générique comme neutre ou universel: l'usage du masculin comme générique entraîne la formation inconsciente, automatique et spontanée d'une image mentale constituée d'une majorité d'hommes. » (Hes.so.ch, 2021, page d'accueil).

On en lit que le choix du masculin comme genre neutre et englobant est une ambiguïté difficile à gérer pour le cerveau humain puisqu'au départ, il ne désigne que le sexe masculin. Pour l'écriture inclusive, il faudra trouver autre chose à proposer pour marquer la spécificité du genre féminin dans la langue française. Cette volonté d'innovation initiée par l'écriture inclusive viendra se heurter au fondement même de la langue française inscrite dans les textes de l'Académie Française et à l'esprit du bon goût reconnu à la langue française.

3- Arguments linguistiques et stylistiques contre l'écriture inclusive

La mission essentielle confiée à l'Académie Française, selon l'article XXIV des statuts et règlements de cette institution, est ainsi formulée : « La principale fonction de l'académie sera de travailler avec beaucoup de soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (Académie Française, *Statuts et Règlements*). Sur cette mission principale, l'article XXVI vient greffer une vision d'élégance recherchée par les fondateurs de l'Académie : « Il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique sur les observations de l'Académie » (Académie Française, *Statuts et Règlements*). Sur la base de ces deux articles

fondateurs, il faut affirmer que l'écriture inclusive, dans ses formes actuelles, enlaidit la langue française tant au niveau de l'écriture, de l'oral que des formes lexicales.

3-1- L'enlaidissement du style français au niveau de l'écriture

Pendant longtemps, la langue française a été élue comme la langue de la diplomatie mondiale. Du fait de sa richesse, de son élégance, de sa force d'abstraction, de la clarté de son expression et de sa capacité à exprimer des situations linguistiques complexes, elle est une langue de synthèse, de réflexion et de finesse. En effet, une langue et son expression se doivent d'être facilement appréhendées par les locuteurs et facilement transcriptibles en graphie. Pour ce faire, l'Académie Française procède régulièrement à la réforme orthographique et grammaticale, car une langue dont l'écriture est trop complexe est appelée à mourir.

Dans cet élan global de simplification des formes graphiques, l'écriture inclusive apparaît comme un anachronisme : une écriture complexe en déphasage avec l'usage quotidien et le style de la langue. Les formes graphiques qu'elle insère dans l'écriture alourdissent les configurations classiques des noms et des adjectifs de la norme grammaticale. On relève des insertions de ponctuation dans le cours de la graphie des mots genre (des parenthèses, des traits d'union, des slash ou barres obliques, des points médians) pour marquer la présence du féminin et/ou du féminin pluriel.

Reprendons et analysons cet exemple d'écriture inclusive avancés par Frédéric Henry : « *tou-te-s* »; « *tou(te)s* » ; « *les derni.er.e.s* » ; *malheureux/se/s*. La volonté de faire figurer dans la même lexie les formes masculines, féminines et plurielles par des marques de ponctuation, désagrège la graphie des mots et engendre une phonation et des morphologies complexes, peu élégantes avec des formes parfois grammaticalement et

stylistiquement incorrectes. Dans l'adjectif « *tou-te-s* » ou « *tout(te)s* » par exemple, aucune forme graphique correcte n'y apparaît : le masculin « *tout* » n'y est pas lexicalement marqué ; le féminin « *toute* » non plus, la forme plurielle est totalement détachée de l'ensemble. Par conséquent, cette orthographe n'obéit à aucune norme dans aucune langue car c'est généralement le radical qui constitue la base lexicale des mots. Son rôle est de porter le sens fondamental du mot ; c'est-à-dire le sens lexical principal. Avec l'écriture inclusive, la base lexicale des mots est généralement faussée. Ce point de vue est d'ailleurs analysé dans *Cinquante arguments contre l'écriture « inclusive »* qui dénonce l'aspect non linguistique de ces formes: « L'apprentissage de la langue française repose sur l'analyse des mots à partir de leur radical. Les différentes graphies ou manipulations morphosyntaxiques, par ailleurs très fluctuantes, de l'écriture « inclusive » vont à l'encontre de l'analyse morphologique, par le radical du mot, que même un jeune enfant est capable de faire. » (SOS Education, soseducation.org).

Au niveau des formes lexicales nominales et adjectivales singulièrement, l'écriture inclusive pourrait engendrer parfois un barbarisme grammatical et des logiques incongrues. Si l'on choisit par exemple comme suffixe féminin à ajouter aux substantifs français terminés en *-eux* ou en *-eur* au masculin, la désinence *-euse*, on pourrait avoir, pour les noms *chanceux* et *chanteur*, des formes telles que *chanceureuse* avec une légère inclinaison de la finale *-eux* de la forme masculine ; et *chanteureuse*, avec un affaiblissement de la finale *-eur* de la forme masculine. Si l'on opte pour la combinaison des formes masculine et féminine dans une autre forme de composition pour marquer à la fois le masculin et le féminin dans la même lexie, on pourrait avoir, pour le substantif *menteur* par exemple, le féminin classique *menteuse* et pour la forme englobante : *menteurse*. Ces formes déparent l'élégance de la langue et

n’obéissent que très peu aux règles de composition orthographique et stylistique du français. Elles imposent une lecture complexe et tâtonnante des mots, tuant ainsi son dynamisme expressif.

3-2- *L’enlaidissement du style français au niveau de l’oral*

L’élocution est un point central de la rhétorique du français. Selon Quintilien, cette élégance verbale repose sur deux principes fondamentaux liés aux mots : le vocabulaire et la syntaxe. Pris « isolément, les mots doivent être clairs, élégants, et appropriés à ce que nous voulons exprimer, et, joints ensemble, ils doivent être corrects, bien placés et figurés » (Quintilien, cité par ASP, 2017). Pour y parvenir, il convient de porter des efforts sur le juste ton, l’évitement des tics de langage et du jargon, la justesse et la précision du propos doivent être de mise. Mais que proposent les formes de l’écriture inclusive ?

A analyser les formes graphiques de l’écriture inclusive, l’on se rend bien vite compte des difficultés de prononciation élégante qu’elles imposent. Elles engendrent de nombreuses hésitations et des répétitions incongrues à l’oral. Examinons la mise à l’oral de l’un des exemples donnés par Frédéric Henry : « *Tou-te-s les chanteur-euse-s sont heureux-euses.* ». La prononciation de l’adjectif indéfini « tou-te-s » se fera-t-elle en deux ou trois syllabes ? [tu] + [t] ou [tu] + [t] + [s] vu que la lettre s n’est rattachée à aucune syllabe. Pour les mots *chanteur-euse-s* et *heureux-euses*, faut-il prononcer *chanteurs* d’abord et *chanteuses* ensuite ou bien il faut les inclure dans une même prononciation : *chanteurs/euses* ? Il en est de même pour le qualificatif *heureux-euses*.

On retiendra que l’écriture inclusive, à l’oral, passe pour être encore plus difficile à réaliser qu’à l’écrit. Or la dynamique d’une langue repose aussi sur sa dimension orale aisée. L’attente morphologique et lexicographique étant trompée, la prononciation des mots de l’écriture inclusive entraîne des

ralentis dans le débit discursif, des sortes de bégaiement sur les mots du fait de la volonté d'accord quelque peu forcé. Par ailleurs, les répétitions engendrées par les formes féminines forcées alourdissent le protocole diplomatique et l'élegance des civilités. Le style de la langue est quelque peu entaché.

En résumé, l'état actuel de l'écriture inclusive s'oppose à la l'élegance diplomatique, poétique et littéraire du français, tant à l'écrit qu'à l'oral. En refusant même certaines formes neutres de la langue, elle apparaît comme un excès des droits féministes. En récusant aussi un certain ordre d'apparition des mots dans la structure ; ce qu'elle nomme une hiérarchie de fait entre l'homme et la femme » (Plaza, 2021) elle pose un problème sans solution apparente vu que les mots d'une langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, ne peuvent qu'apparaître l'un à la suite de l'autre. Dans le fond, l'on a l'impression que l'écriture inclusive ne vise pas simplement l'équilibre des genres dans la langue, mais bien une autre suprématie : celle du féminin sur le masculin. Devant ce dilemme, une troisième voie, plus synthétique des genres, semble se dessiner à travers une certaine harmonisation des morphologies des mots de la langue française et l'ouverture sur les langues à classes de l'Afrique.

Pour une dynamique nouvelle de la langue française : propositions internes à la grammaire du français

La langue française connaît deux parties du discours : la partie variable et la partie invariable. Les questions et griefs soulevés par l'écriture inclusive contre le fonctionnement académique de la langue française indexent essentiellement la partie variable : les substantifs, les adjectifs, les déterminants et les pronoms ; le verbe n'ayant pas de variation en genre en français. Prenant appui sur les causes de la polémique, cette étape de la réflexion fait des propositions pour sortir un tant soit peu indemne de l'ornière des genres grammaticaux qui sont envahis par les

genres sexués. Elle prend appui sur certaines indications des « inclusivistes » et cherche à oser sur des voies nouvelles de l'approche grammaticale de la langue.

1- L'harmonisation des formes orthographiques de la féminisation des noms de métiers et de fonctions

Il apparaît tout à fait légitime, pour l'équilibre entre le masculin et le féminin, de recourir à la féminisation des noms de métiers et de fonctions vu que l'égalité juridique entre homme et femme ouvre les deux genres à tous les métiers et à toutes les fonctions. L'Académie Française, elle-même, a voté, en sa séance du 28 février 2019, en faveur de cette tendance. La question qui se pose cependant est de savoir s'il faut recourir aux modèles d'avant l'Académie Française ou moderniser les formes masculines actuelles.

L'écriture inclusive, pour sa part, n'est pas toujours unanime sur les formes. Par exemple pour le mot *docteur*, l'ancienne forme féminine était *doctoresse* ; la pratique de l'écriture inclusive préfère *docteure*. Pour justifier ses préférences, et en se fondant sur certaines règles orthographiques du français, elle tente d'expliquer la démarche adoptée pour la féminisation des métiers et fonctions : « À partir du masculin : doublement de la consonne+e : pharmacien+ne = pharmacienne. Le nom masculin en -eur devient -euse s'il existe un participe présent de même radical : Coiffeur → coiffant → coiffeuse ; Entrepreneur → entreprenant → entrepreneuse. Le nom masculin en -teur devient -trice s'il n'existe pas un participe présent de même radical : rédacteur → rédigeant → rédactrice ; correcteur → corrigéant → correctrice auteur → pas de verbe → autrice » (Maziane, 2021).

Mais force est d'avouer que les formes actuelles du féminin mises en présence par l'écriture inclusive ne suivent pas toujours les mêmes règles. Sur la base de la règle déclinée ci-dessus : « le nom masculin en -eur devient -euse s'il existe un participe

présent de même radical», pour *professeur* au lieu d'avoir *professeuse*, l'on préfère *professeure*.

Si la tendance de la féminisation des noms de métiers et de fonctions tend vers l'ajout du *e* muet ou à l'usage des mots épicènes avec l'adaptation du déterminant au genre concerné (exemple : madame la ministre, la juge), il faudra alors harmoniser les formes orthographiques et les emplois en évitant les morphologies féminines traditionnelles telles que *la directrice* pour adopter *la directeure*, *la danseuse* pour *la danseure* par exemple. Cela contribuerait énormément à la simplification des formes graphiques et redynamiserait le français et son apprentissage.

2- La neutralisation des accords genrés des adjectifs et des participes passés

Un autre problème que rencontre la langue française pour un meilleur dynamisme est bien sûr les accords genrés de l'adjectif et du participe passé. Pour l'adjectif qualificatif, la règle générale d'accord au féminin et au pluriel est globalement simple et claire : l'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte : Abou est peureux ; Mariam est peureuse ; Abou et Mariam sont peureux. (Cette forme traditionnelle est récusée par l'écriture inclusive qui préfère peureux/euse). Mais les accords grammaticaux des adjectifs deviennent très complexes lorsqu'il s'agit des cas d'accord au pluriel particulier des adjectifs de couleur relevant de noms, de certains adjectifs verbaux à morphologie particulière, des adjectifs utilisés à valeur d'adverbe (?). Pourquoi écrit-on : des chemises roses et des robes orange et non pas des robes oranges ; des lentilles convergentes et non pas des lentilles convergeantes par exemple ? Une harmonisation des systèmes d'accord et de forme doit pouvoir s'imposer pour une même catégorie de mots.

Pour les cas du participe passé, si avec l'auxiliaire être, la règle est plus ou moins uniforme, les cas de certains verbes pronominaux et des règles particulières continuent de poser problème. Mais les réelles difficultés apparaissent surtout avec l'auxiliaire avoir. S'il est vrai que sa règle d'accord provient de la déclinaison de l'accusatif latin, les cas d'exception, de quête du complément d'objet antéposé ou même de règles particulières sont pratiquement inadaptées dans la contemporanéité où tout semble tendre vers la simplification des règles.

Voici en exemple, deux cas de règle d'accord du participe passé suivi d'un infinitif pour une même structure syntaxique :

- La pièce de théâtre que vous avez vu jouer est une pièce de Molière.
- La troupe de théâtre que vous avez vue jouer est une troupe de Molière.

Ces deux phrases ont la même structure (syntaxique). La seule différence est d'ordre lexical : *pièce* et *troupe*. Bien que les deux substantifs soient au féminin singulier, la règle grammaticale exige que *vu* dans le cas de *pièce de théâtre* reste invariable mais *vue* dans le cas de *troupe de théâtre* s'accorde au féminin singulier. La raison est portée sur la question posée pour retrouver le complément d'objet. Dans la première phrase, la question est : quelle pièce avec vous vu jouer ? (la question quelle pièce avez-vous vue serait incorrecte parce la pièce ne se joue pas elle-même mais bien par des acteurs). La question du COD se prolongeant jusqu'à l'infinitif, le participe passé *vu* reste invariable ; bien que le COD *que*, qui a pour antécédant *pièce de théâtre*, précède le participe passé *vu*. Dans le second cas, la question sera : quelle troupe avez-vous vue ? La question pour retrouver le COD se limitant au participe passé, le participe passé *vue*, postposé par rapport au COD *que* mis pour *troupe de théâtre*, s'accorde avec ce syntagme nominal. La pertinence

logique et grammaticale des règles d'accord de ce type laisse à désirer.

Pour un meilleur dynamisme du français, il faudrait donc inviter à une réflexion profonde sur l'harmonisation des règles d'accord des adjectifs et des participes. Elle pourrait même s'intéresser à la neutralisation des accords genrés de tout type pour offrir à la langue française, une réalité qui colle à celle du principe de simplification qui gouverne l'esprit contemporain. Une solution serait peut-être de marquer les accords genrés plus sur le pronom personnel au détriment des adjectifs et des participes. On pourrait par exemple, attribuer la désinence *o* au pronom masculin, *a* au féminin, *y* au neutre et *is* au pluriel.

Pour une dynamique nouvelle de la langue française : appel des grammaires africaines au secours des problèmes des genres du français moderne

Les études linguistiques effectuées sur les langues africaines les regroupent généralement en quatre grandes familles : la famille des langues afro-asiatiques, la famille des langues nilo-sahariennes, la famille des langues nigéro-congolaises et la famille des langues khoïsan. La classification lexicale et les éléments syntaxiques s'y font généralement par classe. C'est ce qui fera dire que les langues négro-africaines sont des langues à classes. Parmi elles, la famille des langues nigéro-congolaises est le groupe le plus important sur le continent, voire du monde. Elle renferme à elle-seule, environ 1300 langues. C'est elle qui servira de fondement aux propositions à faire pour une nouvelle dynamique du français.

3- Le fonctionnement des accords dans les langues africaines, l'exemple des langues nigéro-congolaises

De manière générale, les langues nigéro-congolaises ont un système de répartition des noms selon des classes marquées par des affixes. Dans leur fonctionnement, ces classes nominales ne font pratiquement pas jouer la répartition en genres (masculin/féminin) mais jouent sur des répartitions catégorielles du genre : animé/non animé, humain/non humain, végétal/non végétal etc. Les qualifications genrées sont quasiment ignorées. Ces réalités linguistiques sont si marquées que Marcel Tamba Millimouno affirme ceci : « L'examen d'une catégorie grammaticale comme le genre dans les langues à classes peut paraître frustrant tant une telle étude semble de peu d'intérêt ; tous les auteurs qui se sont penchés sur la question ont en effet remarqué que ces langues - et de façon générale les langues africaines - ignoraient l'opposition grammaticale masculin/féminin. » (Millimouno, 1988).

Cette affirmation implique un fonctionnement particulier de ces langues à classes. Les classes y sont réglées sur l'opposition singulier/pluriel et presque jamais sur le genre sexué masculin/féminin. C'est à partir des affixes (radical + préfixation ou suffixation) ou plus rarement, par des pronoms ou des déterminants de classe que l'on obtient l'indication de la classe. Voici ce qu'en dit encore Millimouno : « Les affixes de classes sont régulièrement associés par paires opposant le singulier au pluriel. [...] L'affixe de classe range le radical dans une classe et en délimite le contenu sémantique. » (Millimouno, 1988).

Au cas où il s'avère nécessaire de procéder à l'opposition sexuelle (masculin/féminin, mâle/femelle), on l'exprime au

moyen de procédés lexicaux. Les classes nominales présenteront généralement trois modalités nominatives : le nom générique (qui prend en compte le masculin et le féminin à la fois), le nom masculin et le nom féminin ; ou dans d'autres modalités, elles utiliseront des termes différents du terme générique. Elles pourront aussi utiliser le substantif générique avec une déclinaison sexuellement marquée si la différence mâle/femelle n'est pas marquée par les substantifs de la classe.

Par conséquent, l'on peut affirmer que les parties variables du discours ne connaissent pas d'accord en genre et les formes adjectivales sont généralement neutralisées. Kanabein Oumar Yéo, étudiant l'accord de l'adjectif qualificatif en Nafara, langue sénoufo du nord de la Côte d'Ivoire écrit ceci : « il n'existe pas de schème d'accord entre les adjectifs qualificatifs et les noms qu'ils déterminent. L'adjectif qualificatif est invariable quel que soit le genre nominal et le nombre (singulier ou pluriel) du nom qualifié. » (Yéo, 2021)

Lorsque dans d'autres langues à classes, l'on voudrait procéder à l'accord de l'adjectif qualificatif, cela se règle sur la morphologie de la classe du nom à qualifier et à l'intérieur de la classe par affixation liée à la classe ; et non pas selon des règles générales avec des exceptions comme dans la grammaire française. Par exemple, en Mooré, langue gur du Burkina Faso, « un grand homme » se dira : *wēnd n'y beogo* ; et « une grande femme »: *wēnd n'y penga*. Comme on le perçoit, le même adjectif *wēnd*, sans changement de forme, s'applique aussi bien au féminin qu'au masculin. Aussi, les accords des pronoms, des déterminants et des adjectifs s'appliqueront, non pas selon le genre (masculin/féminin), mais selon l'opposition singulier/pluriel et la classe nominale. En mooré, le pluriel des adjectifs sera marqué par plusieurs suffixations selon les classes nominales : le suffixe *-ba*, marque du pluriel, s'appliquera aux adjectifs terminés par *-a* au singulier : *saana* (étranger : adjectif singulier), devient *saaba* au pluriel. Les adjectifs terminés au

singulier par *-ga* ou *-ka* se termineront par *-se* au pluriel quant le suffixe *-a* marquera le pluriel des adjectifs terminés par *-re*. *-Do* indiquera le pluriel des qualificatifs dont les désinences au singulier sont *-go*, *-ko*, *-gu*.

4- Pour une réforme de la langue française à partir du modèle des langues africaines

La brève présentation des formes et des structures des langues nigéro-congolaises pourrait offrir des pans intéressants à la réforme du français. Les structures de ces langues et leur fonctionnement peuvent ainsi aider à l'harmonisation de la pronominalisation à la troisième personne du singulier et du pluriel par exemple. Le « *iel* » proposé par les « inclusivistes » pourrait être amélioré en optant pour une forme nouvelle totalement neutre ; car si l'on veut récuser « la hiérarchie du masculin sur le féminin » posée par les féministes, ce pronom, au niveau compositionnel fait précéder le masculin avec « *i* » (*il*) ; le féminin étant la partie « *el* ». Il convient d'inventer une forme nouvelle selon les modèles fournis par les langues africaines.

Un autre point portera son intérêt sur la forme actuelle de la grammaire lexicale du français. Cette langue gagnerait à procéder à une harmonisation des formes à accorder des noms, de l'adjectif et des déterminants. Pour le français, afin d'éviter des plaintes de la part d'une partie des locuteurs qui se sentirait frustrée par un ordre ou une forme quelconque, gagnerait à revoir ses règles d'accord fondées sur le genre. La neutralité générique des adjectifs pourrait prendre l'exemple du cas du verbe en français qui, bien que partie variable du discours, ne connaît pas d'accord en genres dans ses formes simples. Pour les substantifs, il faut simplement faire recours aux modèles des langues à classes, et adopter une neutralité générique issue d'un consensus.

Il est enfin impératif de porter une nouvelle attention aux accords du participe. Ses formes multiples sont les véritables points de blocage de l'apprentissage du français, tant à l'écrit qu'à l'oral. Dans les langues africaines, le participe passé reste généralement invariable, et il ne se produit aucune incidence sur la qualité de la compréhension.

Conclusion

On notera en conclusion que les postures des partisans de l'écriture inclusive ont permis d'ouvrir le débat sur les problèmes des accords genrés que pose globalement la grammaire classique du français. Se sentant lésées par une présence masquée par des accords en faveur du masculin au détriment du féminin, les féministes défendent une présence autonome marquée dans les structures de la langue française. Face à eux, se dressent l'académisme, les conservateurs, les questions de style et d'élégance de l'expression française elle-même. Ils ne font que dénoncer le « barbarisme » des formes avancées par l'écriture inclusive sans rien proposer en retour pour tenter de trouver une solution aux problèmes de la langue. Devant ce dilemme, l'analyse conduite dans cette communication a présenté les différentes positions avant de militer pour un recours aux langues africaines non genrées pour résoudre toutes les questions posées par l'écriture inclusive sans vraiment dénaturer fortement le français. Dans ces langues, les accords masculin et féminin sont quasiment inconnus : les adjectifs, les participes, les déterminants et les pronoms sont généralement neutralisés de sorte que la différence masculin/féminin ne peut vraiment se percevoir. Et au cas où le problème se poserait, elles parviennent à trouver des solutions dans les classes nominales. Les affixes de classe (préfixe et suffixe) y jouent un rôle clé dans la répartition en classe et la désignation des êtres, des phénomènes et des choses. En somme,

tous les jeux des langues à classes comme celles de la famille nigéro-congolaise pourraient ainsi aider la langue française à s'ouvrir de nouvelles voies de redynamisation. Il suffit juste de décider de mener des réflexions conjointes sur les apports possibles de ces langues pour en tirer un bon profit pour le français. Au moment où tout tend vers la simplification, l'étude menée ici ouvre des voies nouvelles pour la redynamisation du français dans le monde ; surtout sur les plans sociaux et politiques où les pays (généralement colonisés), dans les rapports de force avec la France, abandonnent le français pour l'anglais. Une simplification de sa grammaire et de sa lexicologie lui serait très profitable à différents niveaux d'intérêts sociaux et politiques.

Bibliographie

- Académie Française, (2014) « La beauté de la langue française »,
<https://www.academie-francaise.fr>.consulté le 25février 2025
- Académie Française, (2014) « Statuts et Règlements »,
<https://www.academie-francaise.fr>.
- ASP(Assistance Scolaire Personnalisée), (2017), « Le style oral », http://www.assistanceescolaire.com/eleve/terminale/grand-oral/reviser-le-cours/t_oral_13, consulté le 14 février 2025.
- BARBIER, Marie, *Revue La Déferlante*, (7 novembre 2023 à 06h00, modifié le 11 avril 2024 à 14h58,) consulté le 11 janvier 2025, [en ligne].
- CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX, Cité Internationale de la langue Française, Château de Villers-Cotterêts, (2024) « Qu'est-ce que l'écriture inclusive ? » cite-langue-francaise.fr, consulté le 14 janvier 2025, [en ligne].
- Henry, Frédéric, « Ecriture inclusive : définition, règles et exemples d'usages », *Pour 20 minutes*, (publié le 09/07/2023 à

07h02, mis à jour le 31/05/2024 à 12h16), consulté le 24 février 2024.

HES.SO.CH, (La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale), (2021), *Page d'accueil*, « Pourquoi l'écriture inclusive ? », consulté le 11 janvier 2025, [en ligne].

MAZIANE Sophie, (2021), *Relire et Corriger*–
<https://www.relier-et-corriger.net/pourquoi-utiliser-ecriture-inclusiv>, consulté le 25 juillet 2024, [En ligne].

MILLIMOUNO Marcel Tamba, (1998), « Genre et classes dans les langues à classes d'Afrique », in *Actes du colloque, Paris X-Nanterre les 14-15-16 décembre 1988*, pp. 181-190, Persée, consulté le 28 juin 2024, [en ligne].

SOS Education, (2024) « Plus de 50 arguments contre l'écriture « inclusive », <https://soseducation.org/docs/notes-etudes-entretiens-tribunes/50-arguments-contre-ecriture-inclusive.pdf> consulté le 14 janvier 2025.

YEO, Kanabein Oumar, (2021), « L'adjectif qualificatif et son accord dans les langues Senoufo », in *Revue Akofena*, <https://www.revue-akofena.com/wp-content/uploads/2021/09/02 -pp.-15-30>, consulté le 14 janvier 2025.